

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 MARS 2025

SIEGE, SALLE 6

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (16) : Bruno BODIN, Karine PIED, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Absents (9) : Sylvie BAZANTAY, Coralie DENIS, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, Olivier GUILBAUD, Virginie JEANNÉZ, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 19-03-2025

Secrétaire de séance : Alain ROUSSELOT

ADMINISTRATION GENERALE

Animations "Jeux-Enquêtes" : offre promotionnelle dans le « Pass Privilèges »

Vu la délibération DEL-OT-2023-012 du 29 mars 2023 fixant les tarifs des animations « Jeux-Enquêtes » portées par l'office de tourisme.

Dans le cadre de sa promotion, l'office de tourisme édite un chéquier de réduction sur les sites de visites : il s'agit du « Pass Privilèges » communiqué aux habitants de l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans la revue « Agglomag ».

Pour 2025, l'office de tourisme souhaite proposer une réduction pour son animation « Jeux-Enquêtes ».

- Pour un pass Famille acheté (soit 2 adultes et 2 enfants) au tarif de 12€ ; il est proposé une réduction de 4€ par pass famille sur présentation d'un coupon de réduction extrait de ce chéquier.

Le tarif initial d'un jeu-enquête est de 4€ par adulte, 3€ par enfant et 12€ par famille (2 adultes et 2 enfants).

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- **adopter les modalités de réduction pour les « Jeux-Enquêtes » présentés dans le « Pass Privilèges » telles que présentées ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le - 1 AVR. 2025

Notifié ou publié le - 1 AVR. 2025

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

